Image not found or type unknown

Non versement cotisation retraite.

Par **NEMBRINI**, le **18/03/2011** à **10:43**

Bonjour,
J'ai cotisé plusieurs années à la CAVAMAC (régime des A.G.A.) de manière normale.
Je n'ai pas pu cotiser la dernière année (en 1983) et n'ai jamais pu payer depuis.
1°) Je réclame le versement de ma pension pour les années cotisées (excluant donc l'année 1983 non cotisée).
La CAVAMAC refuse tout versement , au motif que je ne suis pas à jour.
Est-ce légal ? Que faire ?
2°) A l'époque, elle a fait délivrer une contrainte par huissier "valant titre exécutoire".
Peut-elle en quelque sorte "se servir" pour se payer, sur le versement de ma pension, qu'en tout état de cause, j'estime qu'elle me doit ?
La somme qu'elle demande est faramineuse!
Merci beaucoup d'avance pour votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés